



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture

Service de Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement

**Arrêté préfectoral du 31 août 2018
portant composition du Conseil Départemental de
l'Environnement et des Risques Sanitaires et
Technologiques (CoDERST)**

**Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2012 portant création du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) ;

VU les propositions des organismes consultés ;

CONSIDERANT que le mandat des membres désignés dans l'arrêté préfectoral du 31 août 2015 portant composition du CoDERST est arrivé à expiration et qu'il convient de procéder à leur renouvellement ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques présidé par le Préfet ou son représentant, est constitué ainsi qu'il suit :

1 - Services de l'Etat et Agence Régionale de Santé

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- deux représentants de la Direction Départementale des Territoires ;
- deux représentants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- un représentant du Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile
- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

2 – Collectivités territoriales

➤ deux conseillers départementaux :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Thierry MAROLLEAU Conseiller Départemental de Cerizay	M. Olivier FOUILLET Conseiller Départemental du Val de Thouet

Mme Coralie DENOUES Conseillère Départementale de La Gâtine	Mme Séverine VACHON Conseillère Départementale de Mignon-et-Boutonne
---	--

➤ trois maires :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Patrice PINEAU Maire de Thouars	M. Jean-Pierre NIVELLE Maire de Villefollet
M. Philippe ALBERT Maire de Vausseroux	M. Cyril DUHEM Maire de Saint Généroux
M. René PACAULT Maire de Saint Symphorien	M. Alain LIAIGRE Maire de Saint Georges de Rex

3 - Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, professionnels et experts

➤ un représentant d'une association agréée de consommateurs :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Francis MATHIEU UFC QUE CHOISIR des Deux-Sèvres	M. Hugues MINAUD UFC QUE CHOISIR des Deux-Sèvres

➤ un représentant d'une association agréée de pêche :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Michel GRIGNON Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Pierre LACROIX Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

➤ un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Klaus WALDECK Deux-Sèvres Nature Environnement	M. Christian GEAY Deux-Sèvres Nature Environnement

➤ trois représentants des professions dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Christophe GAUDIN Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale	M. Jean-Pierre BARTHOLE Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale
M. Lionel GENEIX Chambre de Métiers et de l'Artisanat	M. Guillaume FAITY Chambre de Métiers et de l'Artisanat
M. Claude DEVAUD Chambre d'Agriculture	M. Christophe LIMOGES Chambre d'Agriculture

➤ trois experts dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Francis GALLION Ingénieur Conseil	M. Brice KOLHER Architecte
Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant	
M. Guy RICHARD Architecte	M. Philippe CHAILLOU Architecte

4 - personnalités qualifiées

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Yves LEMORDANT Hydrogéologue agréé	M. Fabrice MOREAU Hydrogéologue agréé
M. Dany BLONDIO Agrobio Deux-Sèvres	M. Bernard PUPIN Agrobio Deux-Sèvres
M. Jean Claude BRIANCEAU Personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement	M. Pierre-Olivier AUBOUIN Personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement
Docteur Alain BAUGAS Médecin retraité	

ARTICLE 2 :

La formation spécialisée relative à « l'insalubrité des logements », du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques présidée par le Préfet ou son représentant, peut être constituée ainsi qu'il suit :

1 - Services de l'État et Agence Régionale de Santé

- un représentant de la Direction Départementale des Territoires ;
- un représentant du Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile
- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

2 - Collectivités territoriales

- **M. Philippe ALBERT, Maire de Vausseroux**
- **M. René PACAULT, Maire de Saint Symphorien**

3 - Associations et organismes, dont une association d'usagers et la profession du bâtiment

- **M. Francis MATHIEU, UFC QUE CHOISIR des Deux-Sèvres**
- **M. Guy RICHARD, architecte**
- **le Directeur Départemental du Service d'incendie et de secours ou son représentant**

4 – Personnalités qualifiées

- **Docteur Alain BAUGAS**
- **M. Jean Claude BRIANCEAU**

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral du 31 août 2015 portant composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques sont abrogés.

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Niort, le 31 août 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture


Didier DORÉ